Concours de Mots du Progrès du Nord

BON N° 61

Mot trouvé .....

Découper et conserver ce bon.

loi au moins une année dans des théâtres de Paris.

« Vous le voyez, c'est la certitude pour la ville d'avoir des troupes de tout premier ordre et de maintenir les théâtres de Lille au [illegible] rang auquel ils ont droit.

« J'ai également promis la création d'une œuvre inédite tous les ans. J'ai promis aussi de donner du classique avec des artistes de la Comédie-Française en matinées pour lesquelles matinées je réserverai 300 places aux élèves des écoles.

« J'ai consulté à la commission d'augmenter le cautionnement qui me paraissait trop faible pour les garanties dont doit s'entourer une commission municipale.

« Enfin, je ne me suis pas contenté de promettre, car les promesses sont faciles et il est souvent plus difficile de tenir. J'ai demandé à la commission municipale d'enregistrer mes promesses au cahier des charges. De cette façon, ces promesses deviennent des certitudes.

« J'ai proposé à la commission de fixer elle-même le chiffre des amendes le plus élevé possible au cas où je manquerai à un de mes engagements.

« On ne peut pas être plus précis, ajoute M. Dufrenne, que je l'ai été avec ces messieurs, et je ne crois pas que l'on puisse offrir plus de garanties que je leur en ai offert. Aussi j'attends avec confiance leur décision ».

Les Affaires d'Orient

La Turquie et les Puissances

Constantinople, 30 décembre.

Les représentants de l'Allemagne, de la France et de la Russie se montrent satisfaits des déclarations que le grand vizir a faites au sujet des réformes en Anatolie.

On constate un rapprochement entre le point de vue turc et celui des puissances qui permet d'entrevoir un aboutissement et on espère terminer les négociations pour la fin de la semaine.

Le chansonnier Fragson

grièvement blessé à coups de revolver par son père

Paris, 30 décembre.

Un drame qui a provoqué dans les milieux artistiques une vive émotion s'est déroulé ce soir vers 9 heures, au domicile de Fragson, le chanteur bien connu.

Au cours d'une discussion qu'il eut avec son père, ce dernier déchargea sur son fils son revolver qui l'atteignit à la tête.

Voici des détails : Fragson habitait avec son père très âgé 50, rue Lafayette, un appartement au cinquième étage. Depuis un certain temps, la mésintelligence existait entre le père et le fils en raison des relations qu'entretenait celui-ci avec une femme artiste. Le père reprochait à son fils de le sacrifier à sa maîtresse et de ne montrer moins affectueux à son égard. Fragson essayait de combattre la jalousie du vieillard. Mais en dépit de ses efforts, des scènes fréquentes éclataient entre eux.

Ce soir, le chanteur venait de s'habiller pour se rendre à l'Alhambra, où il était en représentation et prenait congé de son père en lui donnant la main. Le père reprocha à ce moment à son fils de ne pas répondre avec suffisamment d'effusion à ses avances et devint fou furieux. Il s'empare d'un revolver et le décharge sur Fragson qui lui atteint à la tête.

L'artiste s'effondre sur le parquet. Au bruit des détonations, les voisins et le concierge de l'immeuble accoururent. Le commissaire de police prévenu arriva et fit transporter aussitôt le blessé à l'hôpital Lariboisière, où il a été admis dans un état désespéré. Le père a été arrêté.

La victime de ce drame est d'origine belge et s'appelle Ph. Pot. Il avait lui-même écrit et composé plusieurs chansons.

Paris, 30 décembre.

Le chanteur Fragson a succombé vers 11 heures et demie, à l'hôpital Lariboisière, sans avoir repris connaissance.

La bombe de Neuilly

En dehors de la personne suspectée dès lundi qui est surnommée le Rouquin, et qui avait envoyé des lettres de menaces à M. Bouthery, une autre piste intéressante serait suivie. Les dégâts commis par l'explosif ne sont pas considérables. Tous les carreaux de l'atelier vitré ont sauté. Le chassis de fer de la croisée a été arraché et tordu par endroits.

Les brûlures que porte à la face et à la partie supérieure du crâne le jeune Rothschwitch sont des plus sérieuses et son état est grave sans toutefois être alarmant. On craint qu'il ne perde complètement un œil.

Trois colliers volés

Ils valaient 40,000 francs

Paris, 30 décembre.

M. Salomon, bijoutier, rue de Provence, 51, a été victime d'un vol important commis avec une certaine audace.

Cette après-midi, vers 3 heures et demie, une dame élégante, blonde, paraissant âgée d'une quarantaine d'années environ, entra dans le magasin de M. Salomon, et manifesta l'intention de choisir des boucles d'oreilles.

Pendant que l'élégante cliente essayait de fixer son choix, une autre femme, brune, mince, pénétra à son tour dans le magasin. Prétextant que le bijoutier était occupé et qu'elle se trouvait être pressée, elle partit aussitôt, disant qu'elle reviendrait dans quelques instants.

La cliente blonde quitta peu après le boutique sans avoir fait aucun achat et ce n'est que quelques heures après que le commerçant s'aperçut qu'il venait d'être victime d'un vol à l'Américaine. La voleuse s'était emparée de trois colliers de perles représentant une valeur totale de 40.000 francs environ.

M. Ducrocq, commissaire de police du quartier de la Chaussée d'Antin, a ouvert une enquête.

La mort suspecte d'Annay-sous-Lens

L'AUTOPSIE

Mardi matin, M. le docteur Quenée, médecin légiste, s'est rendu à Annay-sous-Lens, où il a procédé à l'autopsie du cadavre de Mme Auguste Houzeaux, née Maria Copin, âgée de 28 ans, morte lundi, comme nous l'avons dit, dans des conditions suspectes, qui déterminèrent le docteur Thomas à ne pas délivrer le permis d'inhumer. Le médecin légiste a constaté que la mort était due à un avortement.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour rechercher les coupables et surtout savoir quand et comment les manœuvres ont été pratiquées.

Le brigadier Boulet a recueilli les précisions suivantes : Lundi matin, Mme Houzeaux, levée vers 4 heures et demie pour préparer le départ de son mari à la mine, lui dit, alors qu'elle coupait son repas froid : « J'ai mal dans le côté gauche. J'ai quelque chose qui me tape ».

Vers 11 heures et demie, Mme Houzeaux arrivait chez Mme Céline Wantier, qui habite dans une ruelle proche de la mairie. Ne trouvant personne dans la première pièce, elle appela et parla ainsi : « Tu es encore malade ? Tu ne fais donc pas la robe de ma fillette ? Elle n'a plus rien à se mettre sur le dos. »

Mme Wantiez, qui était couchée dans une pièce voisine, répondit : « Attends, je me lève ».

— Je ne puis attendre, répliqua Mme Houzieaux, je suis malade moi-même, je m'en vois. En disant ces paroles, elle s'avança sur le seuil de le porte et tomba morte sur le trottoir, la face contre terre. Mme Wantiez accourut à son secours, affaiblie par une douloureuse maladie, elle tomba à son côté.

Une voisine les releva toutes deux et le docteur, mandé, soigna l'une et constata le décès de l'autre.

Mme Houzieaux était assez mystérieuse. Elle ne voulut faire connaître à personne son état de grossesse. Sa mère elle-même n'en savait rien. Son mari se montre surpris de ce qui est arrivé d'autant que sa femme lui avait manifesté, et t-il dit, une certaine joie. Elle escomptait, on ne sait trop pourquoi, la naissance d'un garçon ; les deux précédents enfants étaient des filles.

Mme Céline Wantiez affirme que ses relations avec la famille Houzieaux se sont bornées à des visites amicales que la victime lui fit toujours accompagnée de sa mère ou d'un membre de sa famille. C'était la première fois, lundi matin, qu'elle veneit le voir seule.

L'enquête continue.

Pendu à Caudry

Mardi, vers 9 heures du matin, le nommé Henri Lancieux, chauffeur, âgé de 59 ans, a été trouvé pendu dans le grenier de la maison qu'il habitait, 75, rue Voltaire, à Caudry.

Lancieux, qui était très bien considéré, récemment victime d'un accident du travail, craignait de ne plus pouvoir reprendre ses occupations habituelles.

DEMANDER

L'Almanach du Progrès du Nord

pour 1914

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LE FROID fait des victimes

La neige a fait son apparition lundi soir et a continué de tomber hier matin sur différents points de la région : Hazebrouck, Merville, Lille.

Le froid, très vif hier dans la soirée et pendant la nuit, a causé des accidents.

A LILLE

Un vieillard, Charles Louis, 61 ans, sans domicile fixe, sujet belge, a été trouvé inanimé, près des remparts.

Il était atteint d'une congestion causée par le froid. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, en voiture d'ambulance.

A Fourmies

Mme veuve Macquart-Gaulois, 80 ans, rentière, a été frappée d'une congestion dans le couloir de son habitation. Son état est grave.

A Saint-Omer

Mardi matin, vers six heures, en se rendant à leur travail, des ouvriers ont trouvé, rue d'Arras prolongée, couché sur le trottoir, en face de l'habitation de M. Lefebvre, bourrelier, un homme, en tenue d'ouvrier, qui ne donnait plus signe de vie.

On le transporta à l'estaminet Vasseur, où les soins nécessaires lui furent prodigués.

Peu à peu le malade reprit ses sens, mais le docteur mandé d'urgence n'a pu se prononcer sur son état.

Dans les Départements

Violente tempête à Calais

Calais, 30 décembre.

Une violente tempête de neige s'est abattue sur le détroit. Néanmoins le service des paquebots continue à fonctionner normalement.

Déziers, 30 décembre.

La neige tombe abondamment dans les hauts cantons de l'arrondissement. La circulation est devenue difficile en certains endroits.

Yssingeaux, 30 décembre.

La neige est tombée en abondance sur toute la région. Les communications sont assurées par des traîneaux.

EN RUSSIE

Trente personnes disparaissent sous la neige

Saint-Pétersbourg, 30 décembre.

A la suite d'une tempête de neige, qui a duré toute la journée, on a découvert, dans les environs de Saratoff, les corps de dix paysans qui, surpris par la tempête, en revenant de la foire, sont morts gelés. Vingt autres paysans ont disparu. On ne sait encore ce qu'ils sont devenus.

Désastres en Allemagne

Kiel, 30 décembre.

Toute la côte de la Baltique est dévastée par la tempête qui sévit depuis 36 heures. Binz et Saissnitz sont inondées, privées de lumière et d'eau potable.

Les lignes télégraphiques et téléphoniques dans notre ville sont coupées ; la mer a passé au-dessus du quai et a inondé les rues avoisinant le port.

En Angleterre

Londres, 30 décembre.

Dans toute l'étendue du Royaume-Uni, l'hiver est, cette année, d'une rigueur exceptionnelle et les prévisions météorologiques n'indiquent pas que cet état de chose doive se modifier sous peu.

A Londres et dans le sud de l'Angleterre, le froid est intense ; on signale de tous côtés de fortes chûtes de neige.

La nouvelle Fédération politique

Paris, 30 décembre.

La déclaration et les statuts du nouveau groupement seront arrêtés définitivement vendredi prochain.

A la Cour d'Appel de Douai

M. Hugon Raoul, gradué en droit, ancien gendarme à Sin-le-Noble, est nommé secrétaire adjoint du parquet général de la Cour d'Appel de Douai, en remplacement de M. Brady, nommé receveur buraliste.

La Question théâtrale A LILLE

Le nouveau cahier des charges en discussion devant le Conseil municipal

Au cours de la réunion qu'il a tenue hier soir, à la Mairie, le Conseil municipal de Lille a procédé à l'examen du nouveau cahier des charges, élaboré par la commission extra-municipale.

Un conseiller, M. Coutel, avait préalablement donné lecture du rapport autant dans lequel sont consignées les principales modifications arrêtées par la commission.

Voici le texte de ce rapport :

LA SUBVENTION EST ELEVÉE A 150.000 FRANCS

« Les entrepreneurs chargés de la construction du nouveau théâtre s'étant engagés par écrit à terminer leurs travaux de façon à permettre l'ouverture en octobre prochain, nous avons dû immédiatement nous occuper du choix d'un directeur. Parmi les nombreux candidats qui se sont présentés, nous avons retenu les propositions de ceux qui nous ont paru offrir le plus de garanties, tant au point de vue artistique qu'au point de vue stabilité. Mais avant de fixer notre choix, il était nécessaire de procéder à une revision du cahier des charges qui doit s'appliquer désormais aux théâtres, au Grand Théâtre et à la Salle de Spectacle.

Une commission composée de représentants du Conseil municipal, d'habitués et d'abonnés du théâtre a bien voulu se charger d'élaborer ce nouveau cahier des charges que nous soumettons aujourd'hui à votre appréciation.

Les modifications importantes sont relatives :

1° A la subvention qui jusqu'à présent s'élevait à 120.200 francs, se décomposant ainsi :

Espèces : 110.000 fr. — Entretien et nettoyage : 3 100 fr. — Traitement des électriciens et chefs machinistes : 7.100 fr. — Le crédit du théâtre comportait en outre une somme de 11.650 francs, se décomposant comme suit : Création et réparation de décors : 7.650 fr. — Traitement du concierge : 1.200 fr. — Frais des places gratuites : 2.200 francs.

L'Administration vous propose de porter cette subvention à 150.000 francs, se décomposant ainsi :

Espèces : 125.000 fr. — Entretien et nettoyage : 4.500 fr. — Traitement des électriciens, conservateur, chef machiniste: 13.500 francs. — Chauffage : 7.000 francs.

Il y aura à prévoir en outre, dans la dépense du théâtre, un crédit pour la création et réparation des décors ; mémoire; pour le traitement des concierges : 2.700 fr. et pour les frais de places gratuites : 2.200 francs. Cette augmentation était indispensable pour permettre au nouveau directeur de relever le niveau artistique de notre scène. Cette subvention sera d'ailleurs en rapport avec celles données par les villes de moindre importance comme : Toulouse, 155.000 francs; Rouen, 120.000 fr. ; Nantes, 195.000 fr. ; 2° à la composition de la troupe dont les éléments permettront l'interprétation des pièces modernes.

3° A la composition de l'orchestre dont le nombre de musiciens a été augmenté de 10 unités, également dans le but de répondre aux exigences du répertoire moderne.

Les autres modifications ne sont que secondaires et règlent des questions de détail ».

LES PRINCIPAUX ARTICLES DU CAHIER DES CHARGES

Cautionnement. — Le directeur devra verser personnellement à la Trésorerie générale avant la signature de son contrat avec la ville un cautionnement de 25.000 francs, qui sera affecté à la garantie des droits que l'administration peut avoir à exercer contre le directeur...

Durée de la saison. — La saison théâtrale subventionnée est de 6 mois. Elle finit le dimanche des Rameaux.

La composition de la troupe. — Le directeur doit entretenir pendant la saison subventionnée : 1° une troupe lyrique complète pour l'opéra-comique et la traduction ; 2° une troupe d'opérette ; 3° une troupe également complète pour la comédie, le drame et le vaudeville.

Subvention. — La ville alloue au directeur une subvention dont le total en nature et en espèces s'élève à 150.000 francs. (Voir à ce sujet le rapport de M. Coutel publié plus haut).

Droit des pauvres. — Le droit des pauvres est acquitté par le public.

Commission de contrôle. — Une commission de contrôle composée de 6 membres nommés par le maire secondera au point de vue artistique l'administration municipale dans l'application du cahier des charges ainsi que pour le choix des ouvrages nouveaux que le directeur doit monter.

...La commission sera, au moment des débuts, renforcée de 4 membres délégués par les habitués et abonnés et donnera son avis sur l'admission des artistes. Le directeur et un professeur du Conservatoire seront adjoints à cette commission.

Buffets. — Des buffets sont installés dans les théâtres, le droit de les tenir sera concédé gratuitement au directeur. Il ne pourra toutefois en confier l'exploitation qu'à des personnes agréées par l'administration municipale. Il ne peut être établi de buffets que dans les lieux désignés à cet effet par l'administration municipale.

LES REPRÉSENTATIONS

Nombre et qualité. — Le nombre des représentations est, à la salle de spectacles, au minimum : 1° de trois par semaine, comprenant le drame, la comédie et le vaudeville.

En outre, le directeur sera tenu d'y donner, tous les 15 jours, des représentations lyriques ou d'opérette.

2° Au Grand Théâtre, cinq représentations au minimum par semaine, comprenant au moins trois représentations d'opéra, d'opéra-comique ou de traduction.

Dans ces cinq représentations est compris le matinée que le directeur est obligé de donner le dimanche avec les mêmes éléments (artistes et orchestre) qu'en soirée.

Nombre insuffisant. — Si, dans le courant d'un mois, le directeur ne donne pas, sauf le cas de force majeure régulièrement constaté, le minimum des représentations prescrites, il sera frappé d'une amende de 300 francs par représentation donnée en moins, à verser dans les trois jours de l'injonction qui lui en sera faite par arrêté du maire.

Œuvres lyriques. — Choix. — Le directeur est tenu de faire représenter chaque année au moins deux œuvres lyriques nouvelles ou non encore jouées à Lille depuis dix ans au moins. Pour le choix de ces œuvres, le directeur se concertera avec l'administration municipale.

Durée des représentations. — Les représentations devront toujours être terminées au plus tard à minuit.

Si elles dépassaient minuit, l'administration municipale pourrait infliger au directeur une amende de 50 francs.

La question des représentations provoque une assez longue discussion. M. Danel demande qu'une opérette soit donnée chaque semaine au Théâtre Populaire. Au Grand Théâtre il y aura des places à la portée de toutes les bourses, répond l'adjoint Bracke. La discussion se prolonge sans résultat.

Bals masqués. — Le directeur est autorisé à donner des bals masqués pendant le Carnaval. Dans ce cas l'entrée des loges du maire, du Conseil municipal, du préfet et du général est interdite au public.

LE PRIX DES PLACES

Le prix des places est fixé suivant le tableau ci-dessous :

Grand-Théâtre. — Avant-scènes, rez-de-chaussée (au bureau), 6 fr. ; (en location), 6 fr. 50. — Avant-scènes, premier étage, au bur., 6 fr. ; en loc., 6 fr. 50. — Avant-scènes, deuxième étage, au bur., 3 fr. ; en loc., 3 fr. 50. — Avant-scènes, troisième étage, au bur., 2 fr. ; en loc., 2 fr. 25. — Premières loges, au bur., 5 fr.; en loc., 5 fr. 50. — Fauteuils d'orchestre, au bur., 5 fr.; en loc., 5 fr. 50. — Fauteuils de galeries de face, au bur., 5 fr.; en loc., 5 fr. 50. — Fauteuils de côté, au bur., 4 fr.; en loc., 4 fr. 50. — Baignoires, au bur., 5 fr.; en loc., 5 fr. 50. — Stalles de parquet, au bur., 3 fr. 50 ; en loc., 4 fr. — Stalles de parterre, au bur., 3 fr.; en loc., 3 fr. 50. — Deuxièmes loges fermées, au bur., 2 fr. 50 ; en loc., 2 fr. 75. — Fauteuils de deuxième publiques, au bur., 2 fr.; en loc., 2 fr. 25. — Troisièmes loges fermées, au bur., 1 fr. 50 ; en loc., 1 fr. 75. — Fauteuils de troisième publiques, au bur., 1 fr.; en loc., 1 fr. 10. — Parterre (hommes seulement), au bur., 1 fr. 50 ; en loc., 1 fr. 75. — Quatrièmes, les jours fériés, 0 fr. 60 ; les autres jours, 0 fr. 40 ; pour les militaires, 0 fr. 25.

Salle de Spectacle. — Fauteuils d'orchestre, au bur., 3 fr., en loc., 2 fr. 25. — Fauteuils de parquet, au bur., 2 fr.; en loc., 2 fr. 25. — Stalles de parterre, au bur., 1 fr. 50 ; en loc., 1 fr. 60. — Parterre, au bur., 1 fr.; en loc., 1 fr. 10. — Loges, au bur., 3 fr.; en loc., 3 fr. 25. — Fauteuils de face, au bur., 3 fr.; en loc., 3 fr. 25. — Fauteuils de côté, au bur., 2 fr.; en loc., 2 fr. 25. — Premières de face, au bur., 2 fr.; en loc., 2 fr. 25. — Premières de côté, au bur., 1 fr. 50 ; en loc., 1 fr. 60. — Grodins de première, au bur., 0 fr. 75 ; en loc., 0 fr. 85. — Gradins d'avant-scène, au bur., 0 fr. 40 ; en loc., 0 fr. 50. — Deuxièmes galeries, au bur., 0 fr. 40 ; en loc., 0 fr. 50.

Un conseiller propose qu'on admette les femmes au parterre. Cette proposition est repoussée.

M. Gobert insiste pour que le nombre des places du parterre soit de 150 environ. M. Laurengé, adjoint aux travaux, trouve ce chiffre élevé. Aucune décision n'est prise à cet égard.

M. Liégeois-Six formule une proposition bizarre. « Abaissez, dit-il, le prix des places « en location ». Cet abaissement de tarif correspondra à l'escompte des commerçants. On ne s'arrêta pas à cette boutade.

LE PERSONNEL

Article 54

Lorsqu'un artiste, ayant subi régulièrement l'épreuve des débuts, aura été déclaré admis, le Directeur ne pourra, sous aucun prétexte, réduire ses appointements à la fin du premier mois. En conséquence toute clause contraire figurant dans l'engagement de l'artiste est radicalement nulle.

Article 56

Troupe lyrique. — Hommes : Un 1er ténor, traduction, drame lyrique ; un 1er ténor léger ; un 2e ténor opéra et opéra-comique ; un 1er ténor d'opérette ; un 3e ténor grand coryphée ; un 1er baryton opéra et opéra-comique ; un 1er baryton d'opérette ; une 1re basse chantante ; une 2e basse des premières ; une 3e basse grand coryphée ; 1 trial; 1 furiette, grand 1er comique d'opérette ; 1 comique marqué grime. — 20 choristes dont 12 ténors et 8 basses.

Femmes : Une 1re chanteuse légère, opéra-comique ; une 1re chanteuse dramatique-soprano ; une 1re dugazon travesti ; une 1re chanteuse dramatique, mezzo-soprano ; une 1re chanteuse d'opérette ; une 2e chanteuse d'opérette, 3e dugazon ; une Desclauzas, mère dugazon ; 1 grand coryphée, 1er dessus ; 1 grand coryphée, 2e dessus. — 20 choristes dont 12 premiers dessus et 8 seconds dessus.

Ballet. — 1 maître ai une maîtresse de ballet ne dansant pas ; 1 première danseuse demi-caractère ; 1 première danseuse travesti ; 2 premières quadrilles ; 2 seconds quadrilles.

Choristes. — L'effectif des chœurs devra toujours être au complet, les coryphées ne pouvant jamais être compris dans cet effectif.

Choristes et danseuses.— Appointements: Les appointements des choristes et des danseuses seront payée mensuellement par le Directeur. La dépense imposée au Directeur ne pourra être inférieure à 6.000 fr. pour les choristes et à 2.800 fr. pour les 4 quadrilles de danseuses.

L'Administration municipale se réserve le droit de demander le remplacement de tout choriste ou danseuse qui paraîtrait insuffisant.

Troupe dramatique. — Hommes : Grand 1er rôle au tous genres ; Jeune 1er rôle, 1er rôle jeune ; Jeune 1er, jeune premier rôle; Amoureux, jeune premier ; Père noble, 1er rôle marqué ; Grand 3e rôle, rôle de composition ; Grand premier comique ; Jeune 1er comique ; Premier comique marqué ; Comique grime ; Deuxième comique ; Rôle de genre ; Grande utilité ; Deux utilités.

Femmes : 1er rôle, grande coquette ; Jeune 1er rôle, 1er rôle jeune ; Jeune première, coquette ; 1re ingénuité, jeune 1re ; Mère noble, 1re duègne en tous genres ; 1re soubrette, coquette ; seconde duègne des premières ; Deuxième ingénuité des 1res ; Deuxième soubrette des 1res ; Deux utilités des soubrettes et ingénues.

Orchestre. — L'orchestre se compose au maximum : Un premier chef, un deuxième chef, un troisième chef, un violon solo, un deuxième violon solo, six premiers violons, six deuxièmes violons, 1 alto solo, quatre altos, 1 violoncelle solo, quatre violoncelles, une contrebasse solo, trois contrebasses, une flûte solo, 2 flûtes dont un piccolo, 1 hautbois solo, 2 hautbois dont un cor anglais, 1 basson solo, 2 bassons, une clarinette solo, deux clarinettes dont une basse, 2 pistons, 2 trompettes, 4 cors, 3 trombones-coulisses, un tuba, une timbale, une grosse caisse, un tambour, une harpe.

Les opéras et opéras-comiques devront être exécutés orchestre complet.

L'opérette. — Le service d'opérette comprendra au minimum : 5 premiers violons, 4 seconds violons, 2 altos, 2 violoncelles, 2 contrebasses, 2 flûtes, 2 hautbois, 2 clarinettes, 1 basson, 2 cors, 2 pistons, 1 trombone, 2 hommes à la batterie, une harpe s'il y a lieu.

Concerts populaires. — Le Directeur devra mettre la salle de spectacle à la disposition de cette Société trois après-midi de dimanche choisis d'un commun accord avec la Société moyennant un prix de location de 250 fr. par concert.

DANS LA RÉGION

Un suicide à Neuf-Mesnil

Un pauvre journalier âgé de 70 ans, François Hanscenne, né à Silmrieux (Belgique), et demeurant à Grattières-Neuf-Mesnil, a mis fin à ses jours en se pendant à un crampon derrière la porte de son humble logis. Ce suicide est attribué à la misère. Le défunt était célibataire.

LILLE

EPICERIE INCENDIÉE

Hier soir, à 11 heures et demie, l'épicerie de Haudin, 15, rue du Magasin, a été détruite par le feu. Un passant donna l'alarme ; l'épicier, sa famille et douze locataires furent sauvés. Grâce aux pompiers tout était fini à 1 heure du matin. 25.000 francs de dégâts ; assurance.

Feuilleton du 31 décembre 61

La Bande Rouge

(les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Lagrillière-Beaucler

Madame Louzie, effrayée, cria alors à l'oreille de son mari :

— Edouard, ils demandent de l'argent.

Le vieux, à ces mots, se leva et d'une voix forte, répondit :

— Vous n'aurez pas d'argent.

A peine avait-il prononcé ces mots qu'Abel et Théophile Deroo lui assénèrent chacun un violent coup de bâton sur la tête.

Madame Louzie, épouvantée, tenta de fuir, mais un coup de bâton de Marcel Deroo l'étendit sur le sol.

Alors, craignant pour sa vie et pour celle de son mari, la pauvre femme hoquetait :

— Il y a de l'argent à l'entrée. On a vendu deux cochons ces jours-ci, mais je vous en supplie, ne nous tuez pas.

— On va vérifier, dit Abel Pollet.

Si il se rendit à l'endroit indiqué.

Il y trouva deux cent cinquante francs en billets belges, quelques pièces de cinq francs et de la monnaie divisionnaire.

— Ce n'est pas tout ce que vous avez. Il faut cracher le morceau. Ou sans cela.....

Et Abel fit tournoyer son bâton sur la tête de Madame Louzie.

— Je vous jure qu'il n'y a pas d'autre argent, ici, balbutia-t-elle.

— Secoue un peu les tiroirs, Marcel, cria Abel. Il y a certainement de l'argent caché autre part.

Cinq minutes d'exploration, le temps de retourner les meubles et de les vider et Marcel répondit :

— Je trouve trente-six sous dans un portemonnaie et je les empoche.

— Comment donc ! Pas de petits profits.

Se tournant alors vers M. Louzie, Théophile Deroo lui hurla dans l'oreille :

— Ecoute-moi bien vieux sourd. Si tu ne veux pas nous dire où tu caches tes écus, on va te saigner comme les cochons que tu as vendus.

— Il n'y a plus un sou dans la maison, je le jure.

Se tournant alors vers Abel, Théophile Deroo demanda :

— Faut-il cogner ?

— On peut les finir, ça n'a pas d'importance, répondit le chef de la sinistre bande.

Et aussitôt, les bâtons de pleuvoir sur les crânes des deux vieillards, jusqu'à ce que, râlant sur le sol, leur voix, s'éteignent peu à peu, donna l'impression de la mort.

— Ils sont cuits, dit Théophile.

Ça n'a pas d'importance, répondit Abel. Ils étaient déjà friandés.

Puis, conformément à leurs habitudes, les trois bandits se restaurèrent copieusement avant de se retirer.

Le poêle chargé de charbon, répandait une douce chaleur dans la pièce.

Les corps des deux vieillards étendus sur le sol, semblaient nager dans le sang, les plaies béantes que Madame Louzie portait à la tête laissant s'écouler un large filet rouge qui s'étendait sur les dalles.

— J'aime pas l'humidité, du Théophile Deroo. Ça porte préjudice à mes pieds et ça me fiche des rhumes. Si qu'on remiserait les deux macchabés dans un placard ?

— Bast ! dit Abel. Refoule-les avec le pied dans l'autre pièce. Le sang qu'ils perdent ne l'incommodera plus.

Abel Théophile et son frère soulevant successivement les deux victimes, les lancèrent à tour de bras dans le chambre voisine.

— Le vieux est tombé face et la vieille, pile, dit Théophile en riant. Ils font la médaille complète.

— A ce propos, si qu'on se les partagerait les médailles risque l'un d'eux.

— Pas tout de suite, dit Abel. On changera à Poperinghe les billets belges. Ma sœur nous troquera ça pour des pièces d'or et d'argent.

Et après une dernière inspection des chambres de la maison, les trois bandits sortirent.

Il était alors huit heures du matin. Des gens circulaient sur la route et la vie activa du village se manifestait au seuil des maisons et dans les jardins.

Nos trois malfaiteurs goualèrent, apostrophèrent en passant des ouvriers des champs, lâchant par instant une grosse plaisanterie ou une trivialité qui amusait ces derniers.

Personne n'eut pu se douter qu'ils venaient d'accomplir un crime.

Les trois drôles s'étaient toutefois trompés.

Ni l'un ni l'autre des époux Louzie n'était mort.

Vers neuf heures et demie du matin, Monsieur Louzie sortant d'un long évanouissement, put se traîner vers la porte et appeler le facteur qui passait sur la route.

Des voisins s'empressèrent de lui donner des s...s et malgré huit grandes blessures reçues à la tête, un bras fracturé et l'ossature du nez broyée, M. Louzie put survivre aux suites de cet effroyable attentat.

Madame Louzie qui respirait encore, fut transportée à l'hôpital de Poperinghe.

Elle y mourut huit jours après, les blessures reçues pendant cette terrible nuit ayant provoqué une méningite purulente.

On constata qu'elle portait à la tête cinq blessures de six à dix centimètres de longueur et des ecchymoses sur le corps et sur les bras.

Les abominables brutes qui s'étaient acharnées ainsi sur ces deux vieillards, dont l'un était âgé de 78 ans et l'autre de 72 ans, n'avaient eu aucune considération pour leur grand âge et pour leur état de faiblesse.

Les misérables avaient trouvé le moyen de satisfaire leurs instincts sanguinaires sans que leur lâcheté risque rien.

Effroyable mentalité dont malheureusement, on rencontre encore de loin en loin, quelques exemples effrayants.

A Poperinghe, ils trouvèrent Céline Pollet qui les attendait dans un cabaret tenu par un ami.

Là, ils se partagèrent le butin de la matinée.

Chacun des frères Deroo reçut quatre-vingts francs. Abel empocha le reste, comme toujours.

Le crime de Crombèke est un de ceux qui peuvent se classer parmi les plus cruels, parmi la série des assassinats commis par la bande.

Abel disait quelques jours plus tard :

— Je suis sûr que le vieux nous a roulé, mais Nom de D... qu'il enragi. A chaque coup de bâton, il sautait sur sa chaise et à chaque question : Ton argent ? il répondait rageusement : Je n'en ai pas. On l'aurait torturé comme on le faisait autrefois, on lui aurait arraché les ongles, brûlé les chairs avec un fer rouge, qu'il aurait fait la même réponse.

Et il ajoutait : Je suis content de savoir qu'il en a réchappé. Il était rudement trempé ce vieux-là. J'en connais plus d'un jeune qui n'aurait pas eu son courage.

CHAPITRE LIII

LE RAPT

Lorsque la voiture pénétra, au trot de ses deux superbes alezans, dans l'allée conduisant au château, il était près de huit heures du soir.

Le soleil, très bas sur l'horizon, dorait des teintes fauves du crépuscule les sommets des hautes arbres qui formaient un fond de verdure à la charmante et vaste habitation du comte de Mérande.

— Il me semble qu'il y a beaucoup de mouvement dans la maison, dit M. de Mérande qui, le cou tendu, remarquait les allées et venues des domestiques dont plusieurs coursaient dans des directions différentes.

— Que se passe-t-il donc ? demanda M. de Kergorant.

A ce moment, le jardinier, qui avait aperçu la voiture, accourait.

— Eh bien, François ? interrogea M. de Mérande, lorsque le vieux serviteur fut à portée de sa voix, qu'y a-t-il de nouveau ?

— Un grand malheur, monsieur, répondit le jardinier.

En un clin d'œil tout le monde descendit de voiture, et très pâle, M. de Mérande demanda :

— Un accident est arrivé à la comtesse ?

— Non, monsieur, à sa sœur. Depuis deux heures, mademoiselle Marguerite Lordeur a disparu. On croit à un enlèvement.

On a vu une automobile arrêtée dans les environs et qui semblait attendre.

— Marguerite enlevée. C'est invraisemblable. Je ne comprends rien à cette chose étrange. Entrons au château, nous aurons sans doute une indication.

Quelqu'un qui eût, à ce moment, observé M. Georges Mortinac, eût pu voir qu'il était plus ému encore que M. de Mérande. Sa physionomie expressive révélait une poignante douleur.

(A suivre).